

Enlèvement de carreaux de sols et de parois comportant de la colle amiantée

Pour des surfaces jusqu'à 5 m² sans ponçage

L'essentiel en bref

- Dans les bâtiments construits **avant 1990**, il faut s'attendre à trouver de la colle de carrelage amiantée.
- Cette fiche thématique décrit comment enlever des carreaux en céramique comportant de la colle amiantée.
- Confier dans tous les cas les travaux à une entreprise en désamiantage reconnue.
- Cette procédure n'est autorisée que pour les surfaces inférieures ou égales à 5 m². Pour des surfaces plus grandes, suivre la procédure décrite dans la directive CFST 6503 (chap. 7).
- La colle ne doit pas être poncée.
- Tous les carreaux doivent être enlevés en une seule opération.

Travaux préparatoires

Détermination des dangers

- Identifier les risques et planifier les mesures nécessaires avant le début des travaux.

Instruction

- Avant le début des travaux, le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail.

Équipements de protection individuelle (EPI)

- Demi-masque avec filtre à particules P3
- Combinaison avec capuchon à usage unique de catégorie III, type 5/6
- Gants

Équipements techniques

- Appareil de ventilation (extracteur) avec dispositif de filtration de l'air pour classe de poussière H (amiante) (fig. 3 à dr.)
- 1 sas (fig. 2)
- Aspirateur industriel avec filtre pour classe de poussière H selon la norme européenne EN 60335-2-69 (amiante) et long tuyau (fig. 3 à g.)

Lorsqu'on enlève des carreaux en céramique comportant de la colle amiantée, il faut s'attendre à une forte libération de fibres d'amiante. Les spécialistes peuvent procéder aux travaux de désamiantage prévus selon la procédure décrite ici si la surface du carrelage n'est pas supérieure à 5 m².



1 Les carreaux comportant de la colle amiantée doivent être enlevés par voie humide avec un perforateur équipé d'un dispositif de pulvérisation d'eau.



2 Accès à la zone de travail (sas, confiné)



Matériel et outils nécessaires

- Perforateur
- Matériel pour la séparation de la zone de travail (film plastique indéchirable, lattes en bois, ruban adhésif)
- Sacs en plastique indéchirable avec marquage «Amiante»
- Outils pour élimination par voie humide ou aspiration à la source

Zone d'assainissement

- Évacuer tout le mobilier de la zone d'assainissement.
- Recouvrir les éléments non mobiles d'un film plastique.
- Interdire l'accès de tiers à la zone d'assainissement (panneaux d'interdiction).
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.

Installation de la ventilation

- Placer l'extracteur de façon à assurer dans la pièce une ventilation transversale dirigeant l'air vicié vers l'extérieur (p. ex. vers une fenêtre).
- Rendre hermétiques les ouvertures restantes au niveau de l'extracteur et du sas avec un film plastique et du ruban adhésif (fig. 3).
- Renouveler l'air dix fois par heure au minimum et maintenir la zone en dépression (20 pascals) au moyen d'un extracteur (classe H).
- Diriger l'air vicié de l'aspirateur vers l'extérieur (fig. 3).
- Activer l'extracteur et l'aspirateur.

Exécution des travaux

Enlèvement des carreaux, nettoyage de la pièce

- Enlever les carreaux avec un perforateur par voie humide ou avec un dispositif d'aspiration à la source (fig. 1).
- Ne pas poncer.
- Rassembler les carreaux et les mettre dans les sacs en plastique avec marquage.
- Aspirer la pièce et les sacs en plastique.
- Remplacer le préfiltre de l'extracteur et mettre aussi l'ancien filtre dans les sacs en plastique.
- Nettoyer les outils.
- Aspirer la surface de la combinaison à usage unique.
- Fermer les ouvertures de l'aspirateur.
- Procéder à un nettoyage humide de l'ensemble de la pièce.
- Enlever la combinaison à usage unique et l'éliminer.
- Quitter la zone de travail et enlever le masque.



- 3** Extracteur intégré de façon hermétique dans une fenêtre. Le tuyau de l'aspirateur est passé à travers le système d'étanchéité.

Hygiène

- Retirer la combinaison à usage unique en veillant à ne pas salir les vêtements portés en dessous. Ne pas emporter de vêtements contaminés à la maison.
- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.

Fin des travaux

Ventilation et contrôle

- À la fin des travaux, renouveler l'air au moins 100 fois.
- Effectuer un contrôle visuel.
- Selon l'usage ultérieur prévu, il est conseillé de confirmer la décontamination par une mesure de l'air ambiant selon la norme VDI 3492.

Élimination des déchets

- Les déchets amiantés doivent être éliminés conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et aux prescriptions cantonales en vigueur.

Normes et prescriptions applicables

OTConst

Directive CFST 6503 «Amiante»



Infos complémentaires

- www.suva.ch/amiante
- www.forum-amiante.ch
- Brochure: Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir en tant que carreleur ou poëlier-fumiste, www.suva.ch/84063.f
- Fiche thématique: Utilisation d'aspirateurs de classe H avec spécification amiante, www.suva.ch/33056.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment
Tél. 058 411 12 12, genie.civil@suva.ch